

# Créer un atelier volailles de chair en agriculture biologique

## Objectifs

Acquérir les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier de volailles de chair en agriculture biologique.

## Enjeux

Dans le cadre d'une activité agricole principale ou, comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu couteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Le département de l'Hérault compte encore peu de producteurs de volailles de chair certifiés en Agriculture Biologique. La demande des consommateurs reste donc encore largement insatisfaite et représente une opportunité commerciale intéressante tant en vente directe que par l'intermédiaire de magasins spécialisés bio qui peinent à s'approvisionner.

## Contenu

J1  
visites d'exploitation :

- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours, chauffage, éclairage) et matériel ( mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoirs), avec un zoom sur la création d'une tuerie à la ferme (normes, bâtiments matériel, coût).
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage en bio, choix des races, rendements, plan d'alimentation et stockage, renouvellement des bandes.
- Connaître les spécificités liées à la vente avec intermédiaire : moyens matériels, procédures, aspect sanitaire.

J2  
Intervention Max haefliger, Biocivam 11

- Appréhender la conduite sanitaire de l'élevage avicole et les principales normes réglementaires
- Connaître les principales affections et les prévenir : vides sanitaires, etc.
- Apprendre à identifier ses propres moyens de production et les circuits de commercialisation possibles
- Savoir définir un volume et un cycle de production adapté aux moyens
- Apprendre à concevoir son plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau, adaptation au cycle de production.

## Dates, lieux et intervenants

<b>14 nov 2019</b> 09:00 - 17:00 (7hrs)	visites 34000 à définir	Céline Mendes, Civam Bio 34
<b>21 nov 2019</b> 09:00 - 17:00 (7hrs)	Lycée agricole la Condamine 4 Allée Général Montagne 34120 Pézenas	Max Haefliger, Biocivam 11

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Commune \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 13/11/2019

## Tarifs

Adhérent 336€  
Non adhérent 336€  
Non agricole 336€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA  
Gratuit pour le public Vivea. Autres fonds de formation : nous contacter.  
Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

## Plus de renseignements

Céline Mendes  
celine.mendes@bio34.com  
CIVAM bio 34  
Maison des Agriculteurs B  
Mas de Saporta CS 50023  
34875  
LATTES  
Tel. 04 67 06 23 90  
Fax. 04 67 06 55 75  
N° d'organisme de formation :  
91340782734

## Taux de satisfaction : %

repas partagé



## Modalités d'accès :

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
\_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))